



// 30 000 pêcheurs et pêcheuses affiliés à la Fédération départementale de pêche, dont 1/4 de jeunes de moins de 18 ans

// 3 800 km de rivières de première catégorie

// 27 000 ha de lacs (54 plans d'eau dont les lacs d'Annecy et Léman)

// 39 réserves de pêche

// 15 parcours prendre et relâcher

// 4 espèces de poisson protégées et 10 espèces représentatives de la Haute-Savoie

La Dranse d'abondance

haute savoie le Département



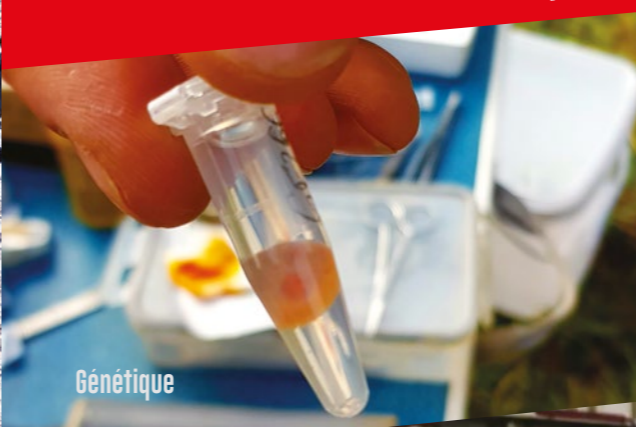
Plan Pêche // Mars 2022

Estimation des populations piscicoles



Renforcer la pratique de la pêche de loisir et préserver les milieux aquatiques
Initier les nouvelles générations

Génétique



Truite Fario de souche locale



Pisciculture de La Puya



Un plan ambitieux pour protéger les milieux aquatiques et leur biodiversité

Avec plus de 3 800 kilomètres de rivières et 27 000 hectares de lacs, entre petits torrents de montagne et grands étangs, la Haute-Savoie est riche de la diversité de ses milieux aquatiques et des espèces animales et végétales qui y vivent.

Nos 30 000 pêcheurs de loisirs et les 6 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), conjointement avec la Fédération de Pêche de Haute-Savoie, en sont les premiers défenseurs et de fervents ambassadeurs.

Conscient de la richesse de ces milieux naturels exceptionnels, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a élaboré, en étroite collaboration avec les acteurs de la pêche, un premier « Plan Pêche » ambitieux avec pour objectif principal la préservation des milieux naturels, de la biodiversité, de nos cours d'eau et la sensibilisation des nouvelles générations à préserver les milieux aquatiques.

Ce programme d'actions novateur va s'articuler autour de 5 axes : garantir un accueil de qualité le long des rivières et des lacs ; maintenir et suivre les populations piscicoles autochtones ; renouveler et moderniser les équipements ; préserver les milieux naturels pour garantir la qualité des cours d'eau ; préparer l'avenir en sensibilisant les nouvelles générations au respect de la qualité de l'eau et à la préservation de la ressource en eau.



Martial SADDIER

Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Magali MUGNIER

Présidente de la commission Développement durable, environnement, agriculture, forêt, coopérations européennes et transfrontalières



Truite Fario

AXE 1 // Améliorer la qualité de l'offre

Garantir un accueil de qualité le long des rivières
et des lacs de plaine comme d'altitude

Restructurer les équipements sur les parcours de pêche

// Réaliser ou réhabiliter les sentiers et les pontons accessibles
aux personnes à mobilité réduite

Créer une nouvelle offre

// Développer l'accueil pêche en accompagnant les parcours
de pêche spécifiques

AXE 2 // Préserver les espèces

Maintenir et suivre les populations piscicoles autochtones

Moderniser les viviers des piscicultures et les bâtiments

// Soutenir la réhabilitation énergétique des installations

Surveiller les espèces à enjeu

// Mettre en place des systèmes de comptage
dans les cours d'eau, rivières et lacs

Réaliser des pêches de sauvegarde

// Aider les AAPPMA (Associations agréées de pêche et de protection
du milieu aquatique) et les associations locales, à renouveler leurs
équipements de pêche scientifique et de sauvegarde



Parcours passion



Pisciculture La Puya

AXE 3 // Accompagner les associations et les collectivités

Aider les structures à entretenir leurs biens et leurs patrimoines

Soutenir la pratique actuelle

// Renouveler et moderniser les équipements de pêche : bateaux et moteurs (équipements électriques), véhicules modernes et propres pour transporter les poissons entre le lieu d'alevinage et la remise en eau naturelle, équiper les écoles de pêche de véhicules

Entretien des bâtiments

// Accompagner la modernisation des bâtiments des sièges de la Fédération de pêche et des AAPPMA

Préserver l'histoire des paysages aquatiques

// Entretien le patrimoine culturel et historique de pêche des bords de lacs : cabane de pêche de propriété communale ou associative, etc.

AXE 4 // Préserver les milieux naturels

Garantir la qualité des cours d'eau

Réhabiliter les rives

// Soutenir le retrait et la réhabilitation d'anciennes décharges

Réhabiliter les milieux aquatiques

// Soutenir les travaux réalisés en cours d'eau par les collectivités dans le cadre de la compétence GEMAPI : renaturation, reconquête des continuités écologiques (trame bleue)

AXE 5 // Préparer l'avenir

Sensibiliser les nouvelles générations à préserver les milieux aquatiques

Soutenir les actions pédagogiques

// Accompagner les écoles de pêches ou toutes associations qui sensibilisent les jeunes à l'activité pêche, au respect de la qualité de l'eau et à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

